



## Annonces du 14 janvier 2021 Ecole Maternelle et Élémentaire

Institution Sainte-Catherine- 47300 Villeneuve sur Lot – 47140 Saint Sylvestre sur Lot  
[ec.ste.catherine.villeneuve@ac-bordeaux.fr](mailto:ec.ste.catherine.villeneuve@ac-bordeaux.fr)

Chers parents,

Le contexte difficile nous amène à vous apporter des précisions nécessaires afin d'assurer l'accueil de vos enfants dans les meilleures conditions possibles.

### **Nous vous reprecisons donc les points suivants suite aux annonces gouvernementales du 14 janvier ;**

► Le protocole reconduit l'ensemble des mesures en vigueur depuis la rentrée en particulier pour l'entretien des locaux, l'application des gestes barrières, le port du masque, la distanciation physique, le brassage des groupes.

► **COUVRE FEU** : le couvre feu est désormais instauré sur l'ensemble des départements du territoire à **18 heures à compter du samedi 16 janvier**. Ceci n'entraînera aucune modification de nos horaires scolaires et périscolaires. Cependant, la garderie sera réservée aux parents qui seront dans l'impossibilité, pour raison professionnelles notamment, de respecter les horaires de couvre feu. **Ils devront alors se munir du justificatif de déplacement scolaire durant les horaires de couvre feu fournie en P.J et dument complété par vos soins.** Pour tous les autres déplacements vous devez utiliser **l'attestation de déplacement dérogatoire durant les horaires de couvre feu** téléchargeable sur le site gouvernemental.

► **RESTAURATION SCOLAIRE** : la restauration scolaire est maintenue. Les élèves déjeunent par groupe classe, une distanciation est respectée entre chaque groupe, la place donnée aux élèves permet un traçage rapide et efficace. Nous attendons un protocole renforcé et étudierons les améliorations que nous pourrons apporter dans la mesure de nos possibilités. Notre priorité sera de maintenir ce service dans les meilleures conditions possibles et de nous inscrire dans la durée.

► **ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES** : elles seront suspendues en intérieur et maintenues en extérieur. Chaque enseignant organisera, avec sa classe, les activités en conséquence. Les élèves ne se rendront plus au gymnase le mardi après-midi, jusqu'à nouvel ordre. Cette mesure ne concerne pas les activités de motricité en maternelle.

### **► RAPPEL IMPORTANT :**

-Si votre enfant présente des symptômes évocateurs de COVID-19, il doit rester à domicile. Un médecin décidera de l'opportunité d'un dépistage.

-Si votre enfant est à l'école et présente des symptômes évocateurs de COVID-19 : il est isolé, vous êtes prévenu et devez venir le chercher. Un médecin décidera de l'opportunité d'un dépistage.

-Si votre enfant est identifié comme cas contact : votre enfant doit rester au domicile. Un médecin décidera de l'opportunité d'un dépistage.

-Si vous-même êtes cas contact où un membre de la famille vivant sous le même toit, il est préférable de ne pas scolariser votre enfant, par mesure de précaution, en attendant le résultat de votre test.

Dans tous les cas, l'élève ne peut revenir à l'école qu'après une période de 7 à 14 jours selon avis médical ou résultat du test.

Chers parents, de nouveau, la situation présente requiert une adaptation et un réajustement permanents. Je sais pouvoir compter sur votre confiance et votre compréhension et vous en remercie. Je reste à votre écoute et vous assure de tout mon dévouement.

*Nathalie CLARET*

Chef d'établissement 1<sup>er</sup> degré